**ECOLE MILITAIRE PREPARATOIRE ET TECHNIQUE**

**Autorisation de diffusion d’image**

Dans ses diverses actions de communication, l’EMPT peut être amenée à diffuser la photographie de son personnel.

**Pour les élèves mineurs**, les parents sont priés de se prononcer sur l’autorisation ou le refus de diffusion d’image. Le visage des enfants dont les représentants légaux s’opposent à la mise en ligne de l’image de leur enfant sera flouté.

La personne ayant fait l’objet d’informations nominatives dispose à l’égard de celles-ci d’un droit d’accès et de rectification. L’EMPT s’engage à ne pas utiliser autrement les clichés (en conformité avec l’autorisation des parents donnée pour la publication sur les différents supports de communication).

**Si l’élève est majeur**

Je soussigné(e),

**Prénom** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Si l’élève est mineur :**

Agissant en qualité de responsable légal, je soussigné(e),

**Prénom** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Choisissez un élément.la diffusion de l’image de mon enfant.

Je reconnais avoir été informé(e) de pouvoir m’opposer, à tout moment, à une telle diffusion (art. 38 de la loi N°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés[[1]](#footnote-1)) en prenant attache directement auprès de :

**Ecole militaire préparatoire et technique**

**Écoles Militaire de Bourges**

**C.S.50709**

**18016 Bourges Cedex**

A Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*Signature de l’élève ou du représentant légal*

1. ***Nota :***

***Article 38*** *: Toute personne physique a le droit de s’opposer pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l’objet d’un traitement. Elle a le droit de s’opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commercial par le responsable actuel du traitement ou celui d’un traitement ultérieur. Les dispositions du premier alinéa ne s’appliquent pas lorsque le traitement répond à une obligation légale.* [↑](#footnote-ref-1)